



ASSOCIATION LOI 1901 ADEMAS 69

5 bis rue Cleberg

69005 LYON

SIÈGE SOCIAL

LYON

Le Thelemos
2-15, quai du Commerce
C.P. 50203
69336 Lyon cedex 09
Tél. 04 78 43 45 55
Fax 04 78 64 83 42

BUREAUX

PARIS

37, rue d'Amsterdam
75008 Paris
Tél. 04 78 43 45 55
Fax 04 78 64 83 42

VALRÉAS

22, cours Jean Jaurès
BP 115
84603 Valréas cedex 03
Tél. 04 90 35 05 97
Fax 04 90 35 37 17

ILLEFRANCHE s/SAÔNE

67, rue Charles Germain
400 Villefranche s/ Saône
Tél. 04 74 68 37 43
Fax 04 74 60 62 56

www.orial.fr

ASSOCIATION LOI 1901 ADEMAS 69

**Rapports du Commissaire aux Comptes
Exercice clos le 31 décembre 2013**

Ce document contient 16 pages

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2013

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les contributions volontaires et les subventions reçues par l'Association sont évaluées comme indiqué dans l'annexe. Nous avons validé plus particulièrement la séparation des exercices, l'exhaustivité et la réalité de ces produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier établi par le Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lyon, le 1^{er} avril 2014

Pour SAS ORIAL
Commissaire aux Comptes



C. RUYSEN, Associé

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, brevets et droits assimilés</i>				
<i>Droit au bail</i>				
<i>Autres immob. incorporelles / Avances et</i>	59 462	50 499	8 963	8 445
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outilla</i>	258 323	173 257	85 066	7 053
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	260 742	199 805	60 937	66 356
<i>Immob. en cours / Avances et acomptes</i>				
<i>Immobilisations financières</i>				
<i>Participations et créances rattachées</i>	15		15	15
<i>TIAP & autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>	50		50	50
ACTIF IMMOBILISE	578 592	423 561	155 031	81 918
<i>Stocks</i>				
<i>Matières premières et autres approv.</i>				
<i>En cours de production de biens</i>				
<i>En cours de production de services</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur comman</i>				
<i>Créances</i>				
<i>Usagers et comptes rattachés</i>				
<i>Autres créances</i>	27 696		27 696	233 197
<i>Divers</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	798 650		798 650	977 763
<i>Charges constatées d'avance</i>	113 171		113 171	141 178
ACTIF CIRCULANT	939 517		939 517	1 352 138
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Prime de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecarts de conversion - Actif</i>				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 518 108	423 561	1 094 547	1 434 056



Bilan

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	127 543	127 543
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	747 265	1 108 259
RESULTAT DE L'EXERCICE	-287 195	-360 995
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	587 612	874 807
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle	-1 426	-1 426
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	-1 426	-1 426
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 828	114 234
Dettes fiscales et sociales	49 425	37 561
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	350 504	364 661
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	31 604	44 218
DETTES	508 361	560 674
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 094 547	1 434 056



Compte de résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	%	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<i>Ventes de marchandises</i>						
<i>Production vendue</i>						
<i>Production stockée</i>						
<i>Production immobilisée</i>						
<i>Subventions d'exploitation</i>	1 854 092	100,00	1 638 641	100,00	215 451	13,15
<i>Reprises et Transferts de charge</i>	2 621	0,14	5 313	0,32	-2 691	-50,66
<i>Cotisations</i>						
<i>Autres produits</i>	525 146	28,32	502 568	30,67	22 578	4,49
Produits d'exploitation	2 381 859	128,46	2 146 522	130,99	235 338	10,96
<i>Achats de marchandises</i>						
<i>Variation de stock de marchandises</i>						
<i>Achats de matières premières</i>						
<i>Variation de stock de matières premières</i>						
<i>Autres achats non stockés et charges exte</i>	1 834 736	98,96	1 720 936	105,02	113 800	6,61
<i>Impôts et taxes</i>	24 493	1,32	18 298	1,12	6 196	33,86
<i>Salaires et Traitements</i>	543 817	29,33	524 184	31,99	19 633	3,75
<i>Charges sociales</i>	222 197	11,98	207 016	12,63	15 182	7,33
<i>Amortissements et provisions</i>	45 054	2,43	38 868	2,37	6 186	15,92
<i>Autres charges</i>	10		1		9	801,89
Charges d'exploitation	2 670 307	144,02	2 509 302	153,13	161 005	6,42
RESULTAT D'EXPLOITATION	-288 447	-15,56	-362 780	-22,14	74 333	-20,49
<i>Opérations faites en commun</i>						
<i>Produits financiers</i>	1 252	0,07	1 740	0,11	-488	-28,07
<i>Charges financières</i>						
Résultat financier	1 252	0,07	1 740	0,11	-488	-28,07
RESULTAT COURANT	-287 195	-15,49	-361 040	-22,03	73 845	-20,45
<i>Produits exceptionnels</i>			45		-45	-100,00
<i>Charges exceptionnelles</i>						
Résultat exceptionnel			45		-45	-100,00
<i>Impôts sur les bénéfices</i>						
<i>Report des ressources non utilisées</i>						
<i>Engagements à réaliser</i>						
EXCEDENT OU DEFICIT	-287 195	-15,49	-360 995	-22,03	73 800	-20,44



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ADEMAs 69

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 1 094 547 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 287 195 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/01/2014 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	47 194	12 268		59 462
Immobilisations incorporelles	47 194	12 268		59 462
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	260 233	92 368	94 278	258 323
- Installations générales, agencements aménagements divers	77 341			77 341
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	174 612	13 531	4 742	183 401
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	512 187	105 898	99 020	519 065
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	15			15
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	50			50
Immobilisations financières	65			65
ACTIF IMMOBILISE	559 446	118 166	99 020	578 592



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements de l'actif circulant</i>				
<i>Acquisitions</i>	12 268	105 898		118 166
<i>Apports</i>				
<i>Créations</i>				
<i>Réévaluations</i>				
Augmentations de l'exercice	12 268	105 898		118 166
Ventilation des diminutions				
<i>Virements de poste à poste</i>				
<i>Virements vers l'actif circulant</i>				
<i>Cessions</i>		99 020		99 020
<i>Scissions</i>				
<i>Mises hors service</i>				
Diminutions de l'exercice		99 020		99 020



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 749	11 750		50 499
Immobilisations incorporelles	38 749	11 750		50 499
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	253 181	14 355	94 278	173 257
- Installations générales, agencements aménagements divers	33 228	7 192		40 420
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	152 370	11 757	4 742	159 385
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	438 779	33 304	99 020	373 062
ACTIF IMMOBILISE	477 528	45 054	99 020	423 561



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 140 916 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>	50		50
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>			
<i>Autres</i>	27 696	27 696	
<i>Charges constatées d'avance</i>	113 171	113 171	
Total	140 916	140 866	50
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

Dettes



Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 508 361 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>				
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	76 828	76 828		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	49 425	49 425		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes</i>	350 504	350 504		
<i>Produits constatés d'avance</i>	31 604	31 604		
Total	508 361	508 361		
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice dont :</i>				
- envers les associés				

Charges à payer

	Montant
<i>Fournis.fact.non parvenue</i>	41 189
<i>Conges a payer</i>	14 941
<i>Org.soc. ch./conges payes</i>	5 665
<i>Etat autres ch. a payer</i>	4 448
Total	66 243



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<i>Charges constat.d avance</i>	113 171		
Total	113 171		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
<i>Prod.constates d avance</i>	31 604		
Total	31 604		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 4 479 euros



Informations significatives 2013

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'Association Adémas 69 et le Département du Rhône ont conclu une convention :

L'Adémas 69 s'engage à mettre en œuvre le programme de dépistage organisé du cancer du sein et du colon dans le Département du Rhône, en contrepartie de quoi le Conseil Général prend à sa charge le loyer et les charges locatives ainsi que les salaires et les charges sociales du personnel mis à disposition.

Cette contribution s'est élevée en 2013 à 524 700 €uros et couvre les dépenses suivantes :

- ❖ Frais de personnel du conseil général mis à disposition :

Les frais de personnel détaché ont été comptabilisés en trois postes :

✓ Salaires	:	283 116 €uros
✓ Charges sociales	:	99 817 €uros
✓ Déplacements	:	1 513 €uros

- ❖ Frais de personnel salariés de l'Ademas 69 :

✓ Salaires et charges	:	62 254 €uros
-----------------------	---	--------------

- ❖ Frais communs :

✓ Loyer	:	78 000,00 €uros (Estimation fournie par les domaines)
---------	---	---

FONDS RECUS

Subventions reçues en 2013

Les contributions 2013 de la ARS, des caisses d'assurance maladie et des mutuelles comptabilisées en produit s'élèvent à 1 843 592,37 €uros se décomposant ainsi :

Pour le dépistage du Cancer du Sein	817 900,20 €uros
Pour le dépistage du Cancer du Colon	1 025 692,17 €uros

Au titre de l'exercice 2013, ces subventions n'ont pas permis de couvrir les charges de fonctionnement de l'Ademas 69 entraînant un déficit de – 287 195,27 €uros, ce déficit étant financé par l'excédent de fonds de roulement dégagé au cours des années précédentes.



Autres informations

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 84 heures dont 781 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.



Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Lyon, le 1^{er} avril 2014

Pour SAS ORIAL
Commissaire aux Comptes


C. RUYSEN, Associé

